



REGLEMENT

CONCOURS REGIONAL UR 08

PAPIER MONOCHROME

2023



DEFINITION :

Seuls les œuvres monochromes sur support papier sont autorisées.

Sont considérées comme monochrome :

- Les images noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc)
- Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur.
- Par contre une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur et, ne peut donc pas participer en concours monochrome.

Les photos couleurs sont interdites dans ce concours

4 photos par participant maximum.

Le thème est libre.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Voir fiche « Modalités pratiques pour les concours UR08 2023 »

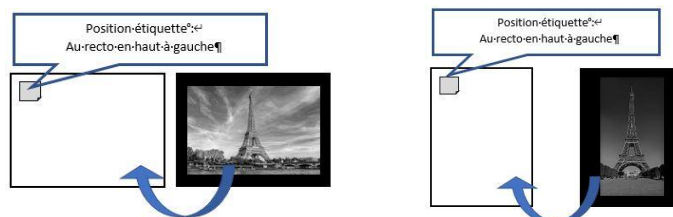
Les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format 30X40 cm +/-5mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2,5mm

Important : la photo doit être scotchée sur tout le pourtour de celle-ci sur le support.

Dans le cas où le support sert de Marie Louise ou de passe partout aucune aspérité, aucune surépaisseur ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification.

Des étiquettes sont générées automatiquement sur le site après votre inscription. N'oubliez pas de les imprimer et de les coller au verso des photos, en haut à gauche dans le sens de lecture de chaque image.

Sur le tirage, aucun signe distinctif ne doit permettre d'identifier un club ou l'auteur.



INSCRIPTION :

Voir fiche « Modalités pratiques pour les concours UR08 2023 »

ENVOI DES TIRAGES :

Les tirages doivent être reçus avant le :

Vendredi 13 janvier 2023 à 23h50

A :

Michel VAN WELDEN

5 rue du Chanois 70400 HERICOURT

Les auteurs qui désirent le renvoi de leurs photos après concours, doivent joindre à leur colis un chèque de 10€ à l'ordre l'« union régional 08 », ainsi que leur adresse.

Pour toutes questions, contacter :

Richard Lewandowski Commissaire régional image projetée monochrome :

richard.lewandowski@orange.fr

Ou